

**Zimbra****dut@pordic.fr**

---

**Observation sur la zone 1Auy.**

---

**De :** david.quere

mer., 14 nov. 2018 22:26

**Objet :** Observation sur la zone 1Auy.**À :** enquetepublique plu  
<enquetepublique.plu@pordic.fr>

Mr Le Président de la commission d'enquête,

J'ai pris connaissance du diagnostic et des enjeux du Plu de Pordic.

En lisant la présentation et les conclusions qui en sont faites ,je suis interpellé par un point qui me semble à l'encontre du code de l'urbanisme ( article 121.8 ).

En effet, la création d' une zone 1Auy au niveau de la zone aéroportuaire n' est- elle pas contraire à la volonté de ne plus créer de dents creuses,de pastilles dans des endroits reconnus comme des hameaux?

N 'existe t- il pas dans ce cas une rupture caractérisée de continuité de l' urbanisme ?

D'autant plus que prendre comme référence la zone d'activités de Trémuson au sud de la RN12 (comme indiqué dans le Plu) est une erreur au regard de la loi Littoral car "la RN12 marque justement une coupure significative d'urbanisation".

En attente d ' une réponse de votre part ,je vous prie d agréer Mr Le Président, à l' expression de ma considération distingué .

Mr Quéré David

Rue de La ville Gouault

22590 Pordic.

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.

---